

Nadège & Loïc BOVEROUX

Le présent contrat est passé entre les contractants désignés ci-dessous et sous le contrôle de l'AMAP de Saint Brice Courcelles pour la fourniture de dix colis de viande biologique, entre le **4 septembre 2018 et le 25 juin 2019**.

Les contractants sont :

- **Le producteur**, Nadège et Loïc BOVEROUX

Place de l'Église, 08250 EXERMONT (loic.boveroux@orange.fr)

- **L'adhérent**

Nom, Tél. :
prénom

Adresse
.....

Vis-à-vis des adhérents, le producteur s'engage à :

- Fournir de la viande de sa production, en respectant les demandes des adhérents.
- Être présent lors de la distribution, sauf cas de force majeure (maladie, etc.). Dans ce cas, il devra se faire représenter.
- Accueillir les adhérents (et leurs proches), répondre à leurs questions, donner des réponses aux questions (sur les méthodes de production, sur les modes de conservation, etc.) et planifier des visites sur l'exploitation, des journées portes ouvertes, des ateliers pédagogiques, dans la mesure du possible.
- Adopter des méthodes et des pratiques respectueuses de l'environnement, conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents, si possible. Dans le cas inverse, il en expliquera les raisons.

Vis-à-vis de l'association, le producteur s'engage à :

- Aviser les membres du conseil d'administration en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient l'élevage (maladies, aléas climatiques, etc.).
- Prévenir, tous les mois, le référent de la date de distribution.
- Fournir de la viande issue de ses bêtes.
- Informer régulièrement l'association sur les difficultés rencontrées.
- Être transparent dans les actes d'achat, de production et de vente des produits. Il privilégiera dans la mesure du possible des partenaires locaux.
- Expliquer ses méthodes de travail, modes de production et la manière dont il fixe ses prix. Celui-ci devra être équitable aussi bien pour les producteurs que pour l'adhérent.
- Fournir au conseil d'administration une copie de la certification AB avant le démarrage de la saison.
- Présenter à l'assemblée générale ordinaire un bilan des distributions de l'année écoulée (poids distribués, problèmes rencontrés, impact sur l'activité économique de l'exploitation...) et transmettre les derniers éléments comptables de l'exploitation.
- Respecter les normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel intérimaire. En outre, il pourra recevoir l'aide de bénévoles et/ou de volontaires.

L'adhérent s'engage à :

- Récupérer ses colis lors de chacune des distributions.
- Gérer ses retards et ses absences. L'adhérent s'engage à prévenir la personne qui assure la distribution que son colis ne sera pas enlevé et conviendra d'un arrangement selon les possibilités qui ont été définies dans le règlement intérieur. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Aider, dans la mesure de ses possibilités, l'éleveur sur son exploitation, s'il souhaite.
Préfinancer la production en remettant avec ce contrat le règlement pour l'ensemble de l'année.

Distribution

Les distributions ont lieu le troisième mardi de chaque mois de 18h15 à 19h00 rue de Luzarches à St Brice-Courcelles.

Tarif & règlement

Cochez le montant choisi de votre colis : ☐ 40 € ☐ 50 € ☐ 60 € ☐ 90 €

Le règlement est à effectuer en une seule fois sous forme de :

10 chèques du montant choisi à l'ordre de *Loïc BOVEROUX*

à remettre avec ce contrat. L'association se chargera de remettre un des chèques correspondant à l'éleveur, lors de chacune des distributions.

Référent

Notre référent pour ce contrat « colis de viande » est Patrick BLOUIN, 40 rue de la Liberté à St Brice-Courcelles (patrick.blouin@live.com, 06 29 30 42 70)

Important

Le principe d'une AMAP repose sur la solidarité avec l'éleveur dans les aléas de la production. Aussi, les adhérents de l'AMAP s'engagent à le soutenir tout au long de la saison en assumant les coûts, les risques, la pénurie ou l'abondance.

À St Brice-Courcelles, le / /

Le présent contrat est signé en un seul exemplaire et conservé par l'AMAP qui le tient à disposition des contractants, si besoin.

Nadège et Loïc Boveroux
Éleveurs

L'adhérent

pour l'AMAP
Le référent